UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

Appel public à candidature pour la désignation des personnalités extérieures appelées à siéger au conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe.

Dans les suites de sa création et de sa substitution à l'Université de Bourgogne le 1er janvier 2025, l'Université Bourgogne Europe va procéder à l'installation de son conseil d'administration.

Conformément à l'article L. 712-3-II-3° du code de l'éducation et à l'article 32 des statuts de l'Université Bourgogne Europe, quatre (4) personnalités extérieures, désignées après un appel public à candidature, sont appelées à siéger au sein du conseil d'administration.

Les quatre (4) personnalités extérieures doivent correspondre aux profils suivants :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Ces personnalités extérieures seront désignées le 4 mars 2025 par les vingt-huit (28) membres élus du conseil d'administration qui représentent les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, les personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques ainsi que les étudiants de l'établissement.

De surcroît, participent au processus de désignation six (6) personnalités extérieures membres de droit du conseil d'administration :

- Un représentant Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ;
- Un représentant de Dijon Métropole ;
- Un représentant de l'un des organismes de recherche suivants : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) / Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) / Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) / Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), seront en parallèle désignées par ces organismes ;
- Un représentant des établissements publics de santé ;
- Un représentant des établissements-composantes de l'Université Bourgogne Europe ;
- Un représentant des établissements associés de l'Université Bourgogne Europe.

Le choix final de ces quatre (4) personnalités extérieures devra tenir compte de la répartition par sexe (actuellement encore inconnue) des représentants des personnalités extérieures de droit susmentionnées afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des dix (10) personnalités extérieures du conseil d'administration (6 personnalités de droit + 4 personnalités désignées après le présent appel à candidature).

Par ailleurs, la qualité d'ancien diplômé de l'Université Bourgogne Europe doit être retenue pour l'une de ces quatre (4) personnalités extérieures.

Enfin, hormis pour le représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, les personnalités extérieures ne doivent pas exercer des activités en lien avec l'enseignement en général ou avec des activités de recherche de caractère universitaire.

Le mandat des personnalités extérieures du conseil d'administration est d'une durée de quatre (4) ans. Elles ont voix délibérative et, à ce titre, participent notamment à l'élection du Président de l'Université Bourgogne Europe. Elles siègent à titre bénévole.

UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

Les personnes intéressées par le présent appel à candidature et qui répondent aux profils recherchés doivent **faire parvenir leur candidature avant le mardi 18 février 2025 à 12h00,** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de l'Université Bourgogne Europe
Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles (PAJI)
Bureau 167 B – 1er étage
Maison de l'université
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 Dijon cedex

Ou

paji.elections@u-bourgogne.fr

Les candidatures doivent être accompagnées :
- d'une lettre de candidature,
- d'un curriculum vitae,
- du formulaire de dépôt des candidatures joint,
- des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Le présent appel à candidature est publié sur le site internet de l'établissement et fait l'objet d'une publication externe.

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

Vincent THOMAS

Pièce jointe : formulaire de dépôt des candidatures